Projet de déclaration liminaire pour les Conseils d’administration concernant le Budget 2023

Nous tenons à rappeler en ce début de déclaration que les choix réalisés pour l’Education pour l’année à venir impacteront la scolarité d’élèves qui ont vécu la pandémie pendant laquelle l’offre éducative a été particulièrement réduite. Nous savons l’importance de l’Education pour former les citoyen.nes de demain. C’est pourquoi nous sommes engagé.es en tant qu’élu.es pour porter une Education de qualité pour tous et toutes.

**Contexte de construction du budget**

Concernant le budget 2023, les EPLE (comme les universités, de nombreuses entreprises et de nombreux foyers) se trouvent en difficulté au regard de l’inflation et de l’augmentation du coût de l’énergie.

Nous tenons à rappeler que les difficultés actuelles sont dues à une situation conjoncturelle (notamment dû à la guerre en Ukraine), mais aussi à des causes structurelles très importantes que nous dénonçons.

Tout d’abord, depuis plusieurs années, les collectivités locales (Communes, Départements et Régions) subissent les conséquences des « *réformes des collectivités territoriales* » (Loi MAPTAM en 2014, loi NOTRE en 2015). Le volet budgétaire de ces réformes a entrainé des baisses permanentes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l’Etat et impactent ainsi directement le développement des services publics et de l’action sociale dont les collectivités ont la responsabilité. **L’évolution de la DGF dans les projets de loi de finance révèle ainsi une baisse de 36% entre 2013 et 2022** (41,5 milliards en 2013 [[1]](#footnote-1)  26,8 pour 2022[[2]](#footnote-2)).

 De plus, la libéralisation du marché de l’énergie depuis les années 1990 en Europe entraine une explosion des coûts de fonctionnement pour les collectivités. En effet, le « dogme du marché a fait grimper le prix de l’électricité alors que son coût de production en France est resté relativement stable.

Si l’inflation, à près de 6,5% en France selon l’Insee, est une des conséquences de la situation Internationale (notamment la guerre en Ukraine), elle est accentuée par la libéralisation du secteur de l’énergie. Dans un contexte d’austérité budgétaire, cela entraîne des conséquences très importantes pour les Services Publics, les CT, les entreprises et les ménages.

**Situation économique**

Pourtant au niveau économique, il est possible d’investir massivement pour le service public d’éducation, comme pour d’autres services publics qui en ont bien besoin (hospitaliers, pompiers, agents ONF, des impôts…), ce n’est pas l’argent qui manque : la France est « championne d’Europe » pour le versement de dividendes et conforte sa place de leader européen en la matière[[3]](#footnote-3). De plus, l’accumulation de richesse par les grandes fortunes s’accélère en France. L’argent détenu par les 500 familles les plus riches a dépassé la barre des 1000 milliards d’euros en 2021 (Challenges n°750, juillet aout 2022) . Au regard du PIB, la fortune des 500 familles représentait 6% du PIB français en 1996, 20% en 2017 et 43% en 2021 !

**Sobriété énergétique**

Enfin, nous regrettons amèrement que l’amendement, voté par une majorité de députés à l’Assemblée Nationale pour engager la rénovation énergétique des bâtiments en France ait été supprimé à la suite d’un « 49,3 » le 2/11 dernier. En effet, l’isolation thermique des bâtiments scolaires et sportifs est une priorité : pour la sobriété énergétique et les économies de factures pour les EPLE. Retarder ces plans d’investissements est dommageable pour le Climat et pour les finances de nos établissements.

En tant qu’élu.es, nous sommes favorables à la sobriété énergétique qui doit déboucher sur des investissements ambitieux, des réflexions sur nos modes de consommations, mais pas sur une « sobriété éducative » dont les premières victimes seront nos élèves. C’est pourquoi, nous refuserons la baisse de qualité du service Public d’Education déjà malmené par des suppressions de postes depuis des années. Les établissements scolaires, les gymnases, les piscines, les budgets pédagogiques, ne peuvent être vues comme variables d’ajustement.

C’est avec l’ensemble de ces analyses, et parce que nous portons la volonté d’un Service Public d’Education de qualité, que nous aborderons les débats sur le budget 2023 de notre établissement.

1. #  Article du Monde, 07/2017, [*Les réformes qui ont bouleversé les collectivités territoriales en dix ans*](https://www.lemonde.fr/politique/article/2017/07/17/les-reformes-qui-ont-bouleverse-les-collectivites-territoriales-en-dix-ans_5161711_823448.html)

 [↑](#footnote-ref-1)
2. #  Article de la Gazette des communes, 22/09/21, [*Budget 2022 : ce qu’il faut retenir pour les collectivités*](https://www.lagazettedescommunes.com/765307/budget-2022-ce-quil-faut-retenir-pour-les-collectivites/)

 [↑](#footnote-ref-2)
3. #  Article des Echos, 24/08/2022, [*La distribution de dividendes atteint un record en France et dans le monde*](https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/les-dividendes-francais-atteignent-un-niveau-record-1783462)

 [↑](#footnote-ref-3)